

Comptes annuels¹ 2021 de l'Université de Berne

L'Université de Berne établit ses comptes annuels conformément aux normes comptables Swiss GAAP RPC, dont le principe suprême consiste à présenter un état de la fortune, des finances et des revenus conforme à la réalité (« True and Fair View »).

Bilan

Montants en KCHF (= milliers de francs)	Chiffre en annexe	31.12.2021	31.12.2020	Évolution	
Liquidités	1	12 013	18 772	-6 759	-36,0%
Comptes courants auprès de l'Administration des finances	2	494 466	470 058	24 408	5,2%
Créances résultant de livraisons et de prestations	3	28 395	30 788	-2 393	-7,8%
Autres créances à court terme	4	14 655	13 900	755	5,4%
Immobilisations financières à court terme	5	455	5 294	-4 839	-91,4%
Stocks et travaux en cours	6	6 853	6 725	128	1,9%
Comptes de régularisation actifs	7	58 190	54 277	3 913	7,2%
Actif circulant		615 027	599 814	15 214	2,5%
Immobilisations financières	8	89 099	88 580	518	0,6%
Immobilisations corporelles	9	63 979	46 140	17 840	38,7%
Immobilisations incorporelles	10	11 715	14 062	-2 347	-16,7%
Actif immobilisé		164 793	148 782	16 011	10,8%
Total actifs		779 820	748 596	31 224	4,2%
Dettes résultant de livraisons et de prestations	11	22 192	18 546	3 646	19,7%
Autres dettes à court terme	12	1 968	4 264	-2 296	-53,8%
Autres créances à court terme	13	24 129	11 036	13 093	118,6%
Engagements financements externes	14	180 890	174 603	6 287	3,6%
Provisions à court terme	15	18 006	18 039	-33	-0,2%
Comptes de régularisation passifs	16	4 475	9 273	-4 798	-51,7%
Fonds étrangers à court terme		251 660	235 761	15 899	6,7%
Dettes financières à long terme	17	1 631	1 647	-16	-1,0%
Provisions à long terme	15	27 224	28 111	-887	-3,2%
Engagements de prévoyance	18	77 200	81 700	-4 500	-5,5%
Fonds étrangers à long terme		106 055	111 459	-5 403	-4,8%
Résultats cumulés		401 376	365 858	35 518	9,7%
Résultat annuel		20 729	35 518	-14 789	-41,6%
Fonds propres		422 105	401 376	20 729	5,2%
Total passifs		779 820	748 596	31 224	4,2%

Compte de résultats

Montants en KCHF (= milliers de francs)	Chiffre en annexe	2021	2020	Évolution	
Subvention du canton de Berne selon la convention de prestations		323 366	319 140	4 226	1,3%
Subventions de la Confédération selon la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)		99 486	99 818	-332	-0,3%
Contributions selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU)		123 631	118 323	5 308	4,5%
Financement de base ou contributions publiques	19	546 483	537 281	9 202	1,7%
Contributions de projets par le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique		113 569	113 060	509	0,5%
Contributions de projets par des organisations internationales		25 241	32 049	-6 808	-21,2%
Autres subventions de projets		62 448	55 402	7 045	12,7%
Contributions de projets par des financements externes	20	201 258	200 512	746	0,4%
Taxes universitaires		19 174	19 594	-420	-2,1%
Produits des services permanents		84 047	77 727	6 320	8,1%
Revenus divers		83 077	79 383	3 694	4,7%
Rabais et remises		-817	-624	-193	30,9%
Autres revenus		185 481	176 080	9 401	5,3%
Total revenus d'exploitation	21	933 222	913 873	19 348	2,1%
Traitements		521 172	505 294	15 878	3,1%
Cotisations aux assurances sociales		95 769	89 154	6 615	7,4%
Autres charges de personnel		6 654	5 120	1 534	30,0%
Charges de personnel	22	623 595	599 568	24 026	4,0%
Acquisition d'appareils		14 874	15 457	-583	-3,8%
Charges immobilières et charges des biens-fonds		26 229	24 343	1 885	7,7%
Autres charges		102 662	89 610	13 052	14,6%
Charges de matériel et autres charges d'exploitation	23	143 764	129 410	14 354	11,1%
Subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique		112 347	110 004	2 343	2,1%
Subventions à des tiers		22 224	25 462	-3 238	-12,7%
Contributions	24	134 571	135 466	-895	-0,7%
Amortissement des immobilisations corporelles	9	10 984	11 441	-457	-4,0%
Amortissement des immobilisations incorporelles	10	3 317	3 509	-192	-5,5%
Total charges d'exploitation		916 231	879 394	36 836	4,2%
Produits financiers		5 582	3 035	2 548	84,0%
Charges financières		1 644	996	648	65,1%
Corrections de valeur immobilisations financières	8	200	1 000	-800	-80,0%
Résultat financier	25	3 738	1 039	2 700	259,9%
Résultat annuel		20 729	35 518	-14 789	-41,6%

¹ Les éventuelles différences avec les données des tableaux qui suivent sont dues aux arrondis.

Tableau de financement

Montants en KCHF	2021	2020
Activité de fonctionnement		
+/- Bénéfice / perte	20 729	35 518
+/- Pertes / bénéfices proportionnel(le)s résultant de l'application de la méthode de mise en équivalence	-36	10
+/- Amortissements / réévaluations de l'actif immobilisé	14 083	14 673
+/- Pertes de valeur / suppression de pertes de valeur	225	276
+/- Variation des engagements de prévoyance dans les charges de personnel	-4 500	-3 900
+/- Augmentation / diminution des provisions sans incidence sur le fonds	-921	1 504
+/- Autres charges / produits sans incidence sur le fonds	-2 354	594
+/- Diminution / augmentation des créances	1 576	-4 642
+/- Diminution / augmentation des stocks et travaux en cours	-128	-234
+/- Diminution / augmentation des autres créances à court terme et comptes de régularisation actifs	-4 361	-4 033
+/- Augmentation / diminution des créances	3 646	1 151
+/- Augmentation / diminution des autres engagements à court terme et comptes de régularisation passifs	-7 094	3 215
+/- Augmentation / diminution des engagements financements externes	6 287	18 765
Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation	27 154	62 896
Activité d'investissement		
- Versements pour l'achat d'immobilisations corporelles	-28 035	-10 318
+ Paiements provenant de la vente d'immobilisations corporelles	52	
- Versements pour l'achat d'immobilisations financières à court et long termes	-3 715	-4 548
+ Paiements provenant de la vente d'immobilisations financières à court et long termes	10 935	8 948
- Versements pour l'achat d'immobilisations incorporelles	-1 819	-1 503
Flux financiers provenant de l'activité d'investissement	-22 582	-7 420
Activité de financement		
+/- Emprunt / remboursement d'engagements financiers à court terme	13 093	10 549
+/- Emprunt / remboursement d'engagements financiers à long terme	-16	106
Flux financiers provenant de l'activité de financement	13 077	10 655
Total tableau de financement	17 649	66 132
Liquidités nettes au début de la période	488 830	422 698
Liquidités nettes à la fin de la période	506 479	488 830
Variation des liquidités nettes	17 649	66 132

Les liquidités nettes se composent ainsi :

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020
Caisse	190	113
Poste	5 261	11 476
Banque	6 563	7 183
Compte courant auprès de l'Administration des finances « financement de base »	76 154	128 825
Compte courant auprès de l'Administration des finances « financements externes »	418 312	341 233
Total	506 479	488 830

Tableau des fonds propres au 31.12.2021

Montants en KCHF	Financement de base	Financements externes	Fonds affectés	Total fonds propres
Fonds propres au 31.12.2019	79 630	223 894	62 334	365 858
Résultat annuel (bénéfice + / perte -)	4 050	30 832	636	35 518
Fonds propres au 31.12.2020	83 680	254 726	62 971	401 376
Résultat annuel (bénéfice + / perte -)	-5 118	24 289	1 559	20 729
Fonds propres au 31.12.2021	78 562	279 015	64 529	422 105

Les fonds propres de l'Université de Berne sont divisés en trois catégories : le financement de base, les financements externes et les fonds affectés.

Le financement de base comprend les investissements réalisés par le canton et les autres pouvoirs publics pour l'enseignement, la recherche et les services. Il inclut également le produit des taxes universitaires et une partie des autres revenus.

Les financements externes comprennent les crédits externes non affectés (services permanents, mandats, expertises, dons, honoraires, produits financiers, etc.). Ce sont des fonds pour lesquels les bailleurs n'exigent pas d'affectation à un projet en particulier. Ils peuvent donc être utilisés pour des projets de recherche et des offres de formation continue non spécifiques ainsi que pour le maintien des services permanents.

Les fonds affectés comprennent les fonds provenant de legs et de fondations non autonomes cédés à l'Université de Berne pour une affectation déterminée.

L'Université de Berne ne pouvant pas distribuer de bénéfices, le résultat annuel 2021 sera affecté aux fonds propres après approbation des comptes annuels par le Conseil-exécutif du canton de Berne.

Annexe

Principes de présentation des comptes

Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis selon les normes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC (application de toutes les normes RPC). Ils reflètent donc fidèlement l'état de la fortune, des finances et des revenus de l'Université de Berne. L'exercice arrive à son terme le 31 décembre.

Les comptes annuels ont été approuvés par la Direction de l'Université le 15 mars 2022, puis présentés au Sénat pour information. Ils sont soumis à l'approbation du Conseil-exécutif du canton de Berne et seront ensuite portés à la connaissance du Grand Conseil lors de sa session de septembre.

Principes de consolidation

L'Université de Berne détient des participations avec un droit de vote de plus de 50% dans des sociétés. Conformément à la norme Swiss GAAP RPC 30, elle doit donc aussi présenter des comptes consolidés. Toutefois, comme le montant total de ces participations est négligeable, il a été décidé de ne pas présenter de comptes consolidés. Les participations sont évaluées dans les comptes individuels selon la méthode de la mise en équivalence (equity method) et comptabilisées dans la rubrique des immobilisations financières.

Principes d'établissement du bilan et des évaluations

Le bilan est établi selon le principe d'évaluation individuelle des actifs et des dettes, qui repose sur des valeurs historiques. Les actifs sont évalués au coût d'acquisition ou de production et les dettes, à leur valeur nominale. Les principes appliqués aux principaux postes des comptes annuels sont explicités ci-dessous.

Liquidités

Les liquidités regroupent les avoirs en caisse, les avoirs postaux et bancaires et les fonds immobilisés. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Comptes courants auprès de l'Administration des finances

Les comptes courants tenus auprès de l'Administration des finances sont évalués à leur valeur nominale. Ils sont considérés comme des liquidités.

Créances résultant de livraisons et de prestations, et autres créances à court terme

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Pour les créances qui semblent clairement compromises, un ajustement de valeur est fait en fonction du risque individuel. Les risques de solvabilité et de perte qu'il est impossible de quantifier précisément sont couverts au moyen d'un ajustement forfaitaire dont le montant est calculé à partir de la moyenne des créances effectivement décomptabilisées au cours des deux dernières périodes comptables.

Immobilisations financières à court terme

Les immobilisations financières à court terme sont des immobilisations financières dont l'échéance est comprise entre 90 jours et un an et qu'il est prévu de détenir sur une courte période. Les immobilisations financières à court terme avec valeur boursière sont évaluées à leur valeur actuelle. Les immobilisations financières à court terme sans valeur boursière doivent être évaluées au maximum au coût d'acquisition, déduction faite des pertes de valeur éventuelles. Le principe d'évaluation individuelle s'applique. Les bénéfices et pertes sur cours ainsi que les corrections de valeur sont comptabilisés dans le résultat de la période.

Stocks et travaux en cours

Les stocks comprennent les matières consommables. Ils sont évalués au coût d'acquisition ou au prix de revient ou bien, si elle est plus basse, à la valeur de marché nette. Les travaux en cours sont des services non encore facturés. Ils ne concernent que les unités fournissant des services permanents, par exemple les cliniques dentaires ou l'hôpital vétérinaire. La détermination du prix de revient des travaux en cours se fait sur la base d'évaluations issues des systèmes d'information patient correspondants.

Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs servent à affecter les produits et les charges à la période concernée. L'évaluation est effectuée à la valeur nominale.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les instruments financiers tels que les titres, les prêts et les participations. Les immobilisations financières ayant une valeur boursière sont évaluées à leur valeur actuelle. Les immobilisations financières sans valeur boursière sont évaluées aux coûts d'acquisition, déduction faite des éventuelles corrections de valeur. Les participations supérieures à 20% sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou au prix de revient, déduction faite du cumul des amortissements. Les amortissements sont réalisés de manière linéaire pendant la durée économique d'utilisation des immobilisations corporelles. La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est fixée comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Durée d'utilisation
Terrains et constructions	Terrains : illimité Constructions : 30 à 50 ans
Machines, mobilier, appareils	2 à 10 ans
Véhicules	5 ans
Véhicules spéciaux	10 ans
Informatique	2 à 5 ans

Les contributions pour des investissements ayant trait à des bâtiments selon l'article 55, alinéa 1, LEHE² constituent un poste négatif à part dans la rubrique des immobilisations corporelles. La dissolution se fait sur la même durée d'utilisation que les investissements financés au moyen de subventions fédérales.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent les solutions logicielles acquises, les applications logicielles spécifiques à l'Université en cours de développement par un prestataire externe, les subventions d'investissements à des cantons et institutions privées, les brevets et licences ainsi que les prêts à des professeur-e-s pour des rachats auprès de la caisse de pension. L'amortissement des logiciels est effectué linéairement sur cinq ans, celui des cotisations des professeur-e-s à la Caisse de Pension Bernoise (cotisations des professeur-e-s à la CPB) avec une dégressivité de 4%³ ou 5%⁴. La valeur des immobilisations incorporelles est vérifiée à la date de clôture des comptes. Le cas échéant, des rectifications de valeur supplémentaires sont effectuées au détriment du résultat de l'exercice.

Dépréciation d'actifs (dépréciation durable)

Les actifs sont réexaminés à chaque date du bilan afin de déceler d'éventuels indices laissant présumer que leur valeur comptable n'est plus réalisable. Si la valeur comptable d'un actif dépasse la valeur réalisable (valeur d'usage ou valeur de marché nette), il convient de procéder à une adaptation de valeur avec incidence sur le résultat (dépréciation durable / amortissement non planifié).

Dettes résultant de livraisons et de prestations

Les dettes résultant de livraisons et de prestations sont des engagements à court terme résultant de l'activité ordinaire et dont l'échéance est inférieure à un an à compter du jour du bilan.

Autres dettes à court terme

Les autres dettes à court terme sont des dettes dont l'échéance est inférieure à un an et qui ne sont pas directement liées à la fourniture de prestations. L'inscription correspondante est effectuée à la valeur nominale.

Autres créances à court terme

Les autres créances à court terme sont des dettes monétaires résultant d'activités de financement. L'inscription correspondante est effectuée à la valeur nominale.

Engagements financements externes

Les engagements résultant des financements externes sont des dettes contractées auprès de tiers. Ils correspondent aux engagements de l'Université de Berne qui sont encore en suspens à la date du bilan. L'inscription correspondante est effectuée à la valeur nominale.

Provisions à court et long termes

Les provisions dont l'échéance est inférieure à douze mois sont comptabilisées dans les fonds étrangers à court terme. Les provisions dont l'échéance est supérieure à douze mois sont quant à elles comptabilisées dans les fonds étrangers à long terme.

² Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles, LEHE), état au 1^{er} janvier 2018

³ Art. 7, al. 1, du décret du 19 novembre 1997 sur les principes régissant la rémunération et d'autres prestations allouées au personnel universitaire (DUni), abrogé le 1^{er} septembre 1998

⁴ Art. 66, al. 4, de l'ordonnance du 12 décembre 2012 sur l'Université (OUUni)

Une provision est un engagement probable résultant d'un événement passé dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais peuvent être estimés. L'événement dont résulte l'engagement doit avoir eu lieu avant la date du bilan. Il peut reposer sur une obligation juridique expresse ou sur une obligation de fait. Les soldes horaires et les droits aux vacances des collaboratrices et collaborateurs, de même que les rentes spéciales et les rentes transitoires, sont traités comme des provisions.

Une provision est constituée par imputation sur le poste de charges ou de diminution des recettes correspondant. Une provision constituée dans un domaine du compte de résultats doit être diminuée ou dissoute dans le même domaine. Les évolutions des provisions sont présentées dans le tableau de variation des provisions.

Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation passifs servent à affecter les produits et les charges à la période concernée. L'inscription correspondante est effectuée à la valeur nominale.

Dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme sont des dettes monétaires dont l'échéance est supérieure à douze mois et qui sont générées par les activités financières. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Prestations de prévoyance du personnel

L'Université de Berne est affiliée à la Caisse de pension bernoise (CPB), à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB), à la caisse de pension de l'Association suisse des médecins-assistant-e-s et chef-fe-s de clinique (ASMAC) et aux fondations de la Société suisse des médecins-dentistes (SSO). Les conséquences économiques des plans de prévoyance pour l'Université sont calculées à la date du bilan. L'inscription à l'actif d'un avantage économique a lieu uniquement si une incidence positive sur les flux de trésorerie futurs est attendue (p. ex. réduction des cotisations). Les engagements économiques (comme les contributions à l'assainissement d'un découvert) sont portés au passif conformément aux dispositions relatives aux provisions.

Impôts sur les bénéfices

L'Université de Berne est exonérée des impôts directs.

Transactions avec les personnes liées

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à l'Université de Berne si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'Université. Les entités contrôlées de manière directe ou indirecte par des parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées à l'Université de Berne.

Toutes les transactions substantielles entre des parties liées ainsi que les créances ou les dettes en résultant doivent être mentionnées dans les comptes annuels.

Postes dans des devises étrangères

Les actifs et les passifs en devises étrangères sont convertis en francs suisses (CHF) à la date du bilan. On applique alors le cours de conversion indiqué sur le relevé bancaire. Si aucun cours de conversion n'y figure, on applique le taux interbancaire moyen de la période concernée (oanda.com).

Remarques concernant les comptes annuels

1 Liquidités

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020	Évolution	
Caisse	190	113	76	67,2%
Poste	5 261	11 476	-6 215	-54,2%
Banque	6 563	7 183	-620	-8,6%
Liquidités	12 013	18 772	-6 759	-36,0%

Les liquidités ont diminué de KCHF 6 759.

2 Comptes courants auprès de l'Administration des finances

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020	Évolution	
Compte courant auprès de l'Administration des finances « financement de base »	76 154	128 825	-52 671	-40,9%
Compte courant auprès de l'Administration des finances « financements externes »	418 312	341 233	77 079	22,6%
Comptes courants auprès de l'Administration des finances	494 466	470 058	24 408	5,2%

Le canton de Berne organise le cash management de l'Université de Berne. Les comptes courants intitulés « Administration des finances » correspondent aux liquidités que gère le canton de Berne au nom de l'Université de Berne.

3 Créances résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020	Évolution	
Créances envers des tiers résultant de prestations	29 142	31 514	-2 373	-7,5%
Créances envers des organisations liées résultant de livraisons et de prestations	1	1		0,0%
Du croire	-748	-727	-21	2,8%
Créances résultant de livraisons et de prestations	28 395	30 788	-2 393	-7,8%

Les créances issues de livraisons et de prestations ont diminué de KCHF 2 393.

4 Autres créances à court terme

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020	Évolution	
Avances temporaires en espèces	188	159	29	17,9%
Avoirs impôt anticipé	438	382	55	14,4%
Créances règlements caisse		53	-53	-100,0%
Créances financements externes fonds étrangers	13 339	12 919	420	3,3%
Cautions de loyers	25	29	-4	-14,3%
Prêts à court terme	665	358	308	86,0%
Autres créances à court terme	14 655	13 900	755	5,4%

Les autres créances à court terme ont augmenté de KCHF 755.

5 Immobilisations financières à court terme

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020	Évolution	
Placements portant intérêts (obligations)	455	5 294	-4 839	-91,4%
Immobilisations financières à court terme	455	5 294	-4 839	-91,4%

Les immobilisations financières à court terme ont diminué de KCHF 4 839 au cours de l'exercice sous revue. Cette variation est imputable au remboursement d'une obligation arrivée à échéance en 2021 et donc inscrite dans les immobilisations financières à court terme dans les comptes 2020.

6 Stocks et travaux en cours

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020	Évolution	
Stocks	4 348	4 145	203	4,9%
Travaux en cours	2 505	2 580	-75	-2,9%
Stocks et travaux en cours	6 853	6 725	128	1,9%

Les stocks et travaux en cours ont augmenté de KCHF 128.

7 Comptes de régularisation actifs

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020	Évolution	
Intérêts courus	144	187	-42	-22,6%
Contributions selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU)	52 800	50 500	2 300	4,6%
Abonnements presse	5 115	3 590	1 525	42,5%
Autres actifs transitoires	130		130	100,0%
Comptes de régularisation actifs	58 190	54 277	3 913	7,2%

Les comptes de régularisation actifs ont augmenté de KCHF 3 913 par rapport à l'année précédente. Une grande partie de cette augmentation est imputable à la régularisation des contributions selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU).

8 Immobilisations financières

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020	Évolution	
Actions et parts	20 409	18 557	1 851	10,0%
Placements portant intérêt, dépôts à terme > 1 an (fonds)	6 323	7 023	-700	-10,0%
Placements stipulant un intérêt nominal (obligations)	45 312	45 377	-65	-0,1%
Prêts à des tiers	9 735	9 892	-158	-1,6%
Prêts envers les organisations liées	5 500	6 000	-500	-8,3%
Participations dans des entreprises privées	1 820	1 731	89	5,2%
Immobilisations financières	89 099	88 580	518	0,6%

Par rapport à l'année précédente, les immobilisations financières à long terme ont augmenté de KCHF 518 en raison de réaffectations au niveau des dépôts de titres des placements en fonds. En 2022, les titres de l'Université seront consolidés dans deux nouveaux portefeuilles de titres. Début janvier 2022, les placements existants ont donc tous été vendus et placés de nouveau conformément à la stratégie de placement.

Les participations significatives affichant un taux de participation supérieur à 5% ou un taux non négligeable sont nominalement listées ci-après :

Participation	Siège social	Taux de participation		Capital social en KCHF		Valeur de mise en équivalence en KCHF	
		31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Center of Continuing Dental Education (CCDE)	Berne	75%	75%	100	100	82	82
Unitectra SA	Zurich	33%	33%	300	300	142	143
SCDH SA (Swiss Center for Design and Health)	Berne	22%	22%	920	920	184	189
be-advanced SA (anciennement innoBE SA)	Berne	21%	21%	240	240	120	76
sitem-insel SA	Berne	12%	12%	12 096	12 096	1 117	1 117
SLSP SA	Zurich	8%	8%	520	520	40	40
Autres		≤ 5%	≤ 5%	n.c.	n.c.	135	85
Total						1 820	1 731

9 Immobilisations corporelles

Montants en KCHF	Terrains et constructions	Machines, Mobilier, Appareils, Véhicules	Immobilisations en construction (acomptes versés sur immobilisations corporelles)	Informatique (matériel)	Subventions fédérales	Total immobilisations corporelles
Valeur comptable nette au 31.12.2019	984	43 798	391	4 141	-2 892	46 422
Coût d'acquisition / prix de revient						
État au 31.12.2019	1 059	139 106	391	14 888	-9 486	145 957
Entrées		8 629	2 759	1 091		12 479
Variation des subventions fédérales accordées						
Sorties		-5 905		-1 885		-7 791
Reclassifications		-1 081	-1 081			-2 161
État au 31.12.2020	1 059	140 748	2 070	14 094	-9 486	148 485
Corrections de valeur cumulées						
État au 31.12.2019	-75	-95 308		-10 747	6 594	-99 536
Amortissements planifiés	-22	-9 694		-1 523	841	-10 399
Amortissements non planifiés		-184		-17		-201
Sorties		5 905		1 885		7 791
Reclassifications						
État au 31.12.2020	-97	-99 281		-10 402	7 435	-102 345
Valeur comptable nette au 31.12.2020	961	41 467	2 070	3 692	-2 051	46 140

Valeur comptable nette au 31.12.2020	961	41 467	2 070	3 692	-2 051	46 140
Coût d'acquisition / prix de revient						
État au 31.12.2020	1 059	140 748	2 070	14 094	-9 486	148 485
Entrées		9 620	16 040	2 375		28 035
Variation des subventions fédérales accordées						
Sorties		-7 674		-693		-8 368
Reclassifications		16 860	-16 943	83		
État au 31.12.2021	1 059	159 552	1 167	15 859	-9 486	168 151
Corrections de valeur cumulées						
État au 31.12.2020	-97	-99 280		-10 402	7 435	-102 344
Amortissements planifiés	-22	-9 228		-1 543	841	-9 953
Amortissements non planifiés		-190				-190
Sorties		7 623		693		8 316
Reclassifications						
État au 31.12.2021	-119	-101 076		-11 252	8 276	-104 171
Valeur comptable nette au 31.12.2021	939	58 477	1 167	4 607	-1 210	63 979

Pendant l'exercice sous revue, les investissements ont été supérieurs aux amortissements, ce qui explique l'augmentation de la valeur comptable nette de KCHF 17 840.

10 Immobilisations incorporelles

Montants en KCHF	Logiciels	Immobilisations incorporelles en cours (logiciels)	Autres immobilisations incorporelles	Cotisations professeur-e-s à la CPB	Total immobilisations incorporelles
Valeur comptable nette au 31.12.2019	8 109	238	129	8 433	16 909
Coût d'acquisition / prix de revient					
État au 31.12.2019	23 237	238	149	16 496	40 120
Entrées	538	367		599	1 504
Variation des subventions fédérales accordées					
Sorties	-791			-495	-1 287
Reclassifications	471	-471			
État au 31.12.2020	23 455	134	149	16 599	40 337
Corrections de valeur cumulées					
État au 31.12.2019	-15 128		-20	-8 062	-23 211
Amortissements planifiés	-3 460		-52	-764	-4 275
Amortissements non planifiés				-76	-76
Sorties	791			495	1 287
Reclassifications					
État au 31.12.2020	-17 796		-72	-8 407	-26 275
Valeur comptable nette au 31.12.2020	5 658	134	77	8 193	14 062

Valeur comptable nette au 31.12.2020	5 658	134	77	8 193	14 062
Coût d'acquisition / prix de revient					
État au 31.12.2020	23 455	134	149	16 599	40 337
Entrées	871	356		595	1 822
Variation des subventions fédérales accordées					
Sorties	-57				-57
Reclassifications	320	-320			
État au 31.12.2021	24 588	170	149	17 194	42 102
Corrections de valeur cumulées					
État au 31.12.2020	-17 796		-72	-8 407	-26 275
Amortissements planifiés	-3 230		-52	-852	-4 134
Amortissements non planifiés	-35				-35
Sorties	57				57
Reclassifications					
État au 31.12.2021	-21 005		-123	-9 258	-30 387
Valeur comptable nette au 31.12.2021	3 583	170	26	7 936	11 715

Pendant l'exercice sous revue, les investissements ont été supérieurs aux amortissements, ce qui explique l'augmentation de la valeur comptable nette de KCHF 17 840.

11 Dettes résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020	Évolution	
Dettes envers des tiers résultant de livraisons et de prestations	21 805	17 568	4 237	24,1%
Dettes envers des organisations liées résultant de livraisons et de prestations (manuel)	116	637	-521	-81,8%
Dettes résultant de livraisons et de prestations (manuel)	270	341	-71	-20,8%
Dettes résultant de livraisons et de prestations	22 192	18 546	3 646	19,7%

En tout, les dettes résultant de livraisons et de prestations ont augmenté de KCHF 3 646 par rapport à l'année précédente.

12 Autres dettes à court terme

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020	Évolution	
Acomptes de clients	606	635	-29	-4,6%
Compte courant créances TVA	941	1 246	-305	-24,5%
Dettes à court terme diverses	421	2 383	-1 961	-82,3%
Autres dettes à court terme	1 968	4 264	-2 296	-53,8%

Par rapport à l'année précédente, les autres dettes à court terme ont diminué de KCHF 2 296. Cette variation est principalement imputable à la baisse des dettes à court terme diverses.

13 Autres créances à court terme

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020	Évolution	
Dépôts	159	159		0,0%
Autres engagements à court terme envers des tiers	191	178	14	7,7%
Autres engagements à court terme envers des parties liées	23 778	10 699	13 079	122,2%
Autres créances à court terme	24 129	11 036	13 093	118,6%

Les dettes financières à court terme ont augmenté de KCHF 13 093 par rapport à l'année précédente. L'Université de Berne met un compte courant à la disposition de la Fondation Wyss Academy. Les avoirs de la Fondation sont comptabilisés dans les dettes financières à court terme.

14 Engagements financements externes

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020	Évolution	
Engagements financements externes	180 890	174 603	6 287	3,6%

Les engagements de l'Université de Berne encore en suspens vis-à-vis de créanciers tiers à la date de clôture ont augmenté de KCHF 6 287 par rapport à l'année précédente (cf. également 20 « Subventions de projets provenant de financements externes »).

15 Provisions

Montants en KCHF	Provisions personnel	Autres provisions	Total
État au 31.12.2019	21 796	22 850	44 646
dont provisions à court terme	13 696	725	14 421
Constitution (y c. augmentation)	14 982	667	15 649
Dissolution		-400	-400
Utilisation	-12 491	-1 254	-13 745
État au 31.12.2020	24 287	21 863	46 151
dont provisions à court terme	16 236	1 803	18 039
Constitution (y c. augmentation)	11 172	1 285	12 457
Dissolution			
Utilisation	-11 927	-1 451	-13 378
État au 31.12.2021	23 532	21 697	45 230
dont provisions à court terme	16 200	1 806	18 006
Variation au 31.12.2021 par rapport à l'année précédente	-755	-166	-921

Les provisions du personnel comprennent les provisions pour les soldes horaires flexibles, les congés, les primes de fidélité et les comptes épargne-temps. Sont considérées comme provisions à court terme les provisions pour les horaires flexibles, les congés et les primes de fidélité échues l'année suivante. Les provisions du personnel ont diminué de KCHF 755 au total. Ce poste comporte également la dissolution de provisions constituées au titre de comptes épargne-temps ainsi que la constitution d'une provision de rentes spéciales et d'indemnités de licenciement⁵.

La pandémie de Covid-19 complique l'interprétation de l'évolution. Le personnel a accumulé moins de temps et a eu plus tendance à utiliser ses soldes horaires. Les droits aux vacances ayant augmenté au total, les collaborateurs ont plus souvent compensé des jours individuels au lieu de prendre des congés. Le total des comptes épargne temps a cependant diminué. Les autres provisions ont évolué de manière marginale et enregistrent une baisse de KCHF 166.

16 Comptes de régularisation passifs

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020	Évolution	
Taxes d'immatriculation	3 792	8 240	-4 448	-54,0%
Autres passifs transitoires	683	1 032	-350	-33,9%
Comptes de régularisation passifs	4 475	9 273	-4 798	-51,7%

Les autres passifs transitoires sont des services devant être réalisés sur une base contractuelle et portant sur l'exercice sous revue.

17 Dettes financières à long terme

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020	Évolution	
Prêts à long terme (prêts professeur-e-s à la CPB)	1 174	1 290	-116	-9,0%
Autres dettes financières à long terme	457	357	100	28,0%
Dettes financières à long terme	1 631	1 647	-16	-1,0%

Les dettes financières à long terme ont diminué de KCHF 16.

⁵ Art. 33 de la loi sur le personnel (LPers)

18 Engagements de prévoyance

Montants en KCHF	Excédent de couverture (+) / découvert (-) pour l'institution de prévoyance	Part économique de l'Université de Berne	Variation ayant une incidence sur le résultat	Cotisations ajustées à la période	Charges de caisse de pension incluses dans les charges de fonctionnement		
		2021	2020	2021	2021	2021	2020
Plans de prévoyance sans excédent de couverture / découvert							
Plans de prévoyance avec excédent de couverture	528				451	451	629
Plans de prévoyance avec découvert	-30 695	77 200	81 700	-4 500	56 667	52 167	47 037
Plans de prévoyance sans actifs propres							
Total	-30 167	77 200	81 700	-4 500	57 118	52 618	47 666

La majeure partie des collaboratrices et collaborateurs de l'Université de Berne (6 033 assuré-e-s) est inscrite à la Caisse de pension bernoise (CPB). Outre cela, il existe des rapports de prévoyance avec les caisses de pension suivantes : l'Association suisse des médecins-assistant-e-s et chef-fe-s de clinique (ASMAC, 82 assuré-e-s), la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB, 128 assuré-e-s) et la Société suisse des médecins-dentistes (SSO, 2 assuré-e-s).

Au 31 décembre 2021, la CPB affiche un degré de couverture de 97,02% (année précédente : 95,82%) à un taux d'intérêt technique de 2,0%. La part de la lacune de couverture prise en charge par l'Université de Berne par rapport au capital de prévoyance s'élève au total à KCHF 30 695 au 31 décembre 2021 (année précédente : KCHF 38 139).

Au 31 décembre 2021, le degré de couverture provisoire de la CACEB s'élevait au total à 98,4% (année précédente : 97,2%) à un taux d'intérêt technique de 2,0%. La part du découvert prise en charge par l'Université de Berne s'élève à un total de KCHF 49 au 31 décembre 2021 (année précédente : KCHF 104).

À la date de clôture du 31 décembre 2021, l'ASMAC affichait un taux de couverture provisoire de 117% (année précédente : 114,96%).

La part de l'excédent de couverture prise en charge par l'Université de Berne s'élève à un total de KCHF 528 au 31 décembre 2021 (année précédente : KCHF 515).

Au 31 décembre 2020, le degré de couverture de la SSO s'élevait à 106,93%. Le degré de couverture au 31 décembre 2021 ne sera connu qu'après l'adoption des comptes annuels de l'Université de Berne. Il est impossible d'indiquer le taux d'excédent de couverture ou de découvert de la SSO, et cette information n'est pas capitale pour ses deux assurés.

Afin d'évaluer la provision effective à comptabiliser pour les obligations de prévoyance, on applique une méthode de calcul dynamique dotée des paramètres « Évolution des salaires / renchérissement » et « Croissance de la population ». La méthode de calcul s'appuie sur les exigences du canton de Berne et comprend les composants ou paramètres suivants :

- Le gain annuel assuré de l'ensemble des salariés âgés d'au moins 25 ans (date de clôture 31 décembre)
- La contribution au financement de l'employeur de 1,35% pour la CPB et de 2,55% pour la CACEB
- Les paramètres de planification de 1,5% (renchérissement 0,6%, mesures salariales individuelles 0,7%, marge de sécurité 0,2%)
- La croissance de la population de 0,31% jusqu'en 2034
- Le nombre d'années restantes conformément au plan de financement (2021 = 13 ans)

En raison de la situation actuelle des taux d'intérêt, le taux d'escompte s'élève à 0%.

19 Financement de base ou subventions de partenaires publics

Montants en KCHF	2021	2020	Évolution	
Subvention du canton de Berne selon la convention de prestations	323 366	319 140	4 226	1,3%
Subventions de la Confédération selon la loi sur l'aide aux universités (LAU)	99 486	99 818	-332	-0,3%
Contributions selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU)	123 631	118 323	5 308	4,5%
Financement de base ou contributions publiques	546 483	537 281	9 202	1,7%

La part du financement de base ou des contributions du secteur public au produit d'exploitation s'élève à 58,6%. Par rapport à l'année précédente, le financement de base ou les contributions du secteur public ont progressé de KCHF 9 202. Le canton de Berne finance 34,7% (année précédente : 34,9%) du produit d'exploitation. La part de l'État fédéral s'élève à 10,7% (année précédente : 10,9%) conformément à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE). La part résultant de l'Accord intercantonal universitaire (AIU) pour la formation des étudiant-e-s non originaires du canton représente 13,2% (année précédente : 12,9%).

20 Subventions de projets provenant de financements externes

Montants en KCHF	2021	2020	Évolution	
Contributions de projets par le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique	113 569	113 060	509	0,5%
Contributions de projets par des organisations internationales	25 241	32 049	-6 808	-21,2%
Autres subventions de projets	62 448	55 402	7 045	12,7%
Contributions de projets par des financements externes	201 258	200 512	746	0,4%

La part des subventions de projets par des financements externes dans le produit d'exploitation s'élève à 21,6% (année précédente : 21,9%). Les subventions de projets du Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique (FNS) ont augmenté de KCHF 509 ; leur part dans le produit d'exploitation atteint 12,2% (année précédente : 12,4%). Par rapport à l'année précédente, les contributions des organisations internationales aux projets ont diminué de KCHF 6 808. Leur part dans le produit d'exploitation s'élève à 2,7% (année précédente : 3,5%). Les autres subventions de projet (partenaires comme l'État fédéral, les cantons, les communes, les associations à but non lucratif, le secteur privé ou Innosuisse) ont quant à elles augmenté de KCHF 7 045. Leur part dans le produit d'exploitation s'élève à 6,7% (année précédente : 6%).

21 Autres revenus

Montants en KCHF	2021	2020	Évolution	
Taxes universitaires	19 174	19 594	-420	-2,1%
Produit de la formation continue	11 447	9 245	2 201	23,8%
Droits d'examen et autres taxes	4 219	3 724	495	13,3%
Produit des services de médecine humaine, dentaire, légale ou vétérinaire	84 047	77 727	6 320	8,1%
Produit de remboursements	25 669	24 071	1 598	6,6%
Produit des ventes	5 711	5 937	-226	-3,8%
Revenus divers	36 031	36 405	-374	-1,0%
Rabais et remises	-817	-624	-193	30,9%
Autres revenus	185 481	176 080	9 401	5,3%

Les autres revenus représentent 19,9% du produit d'exploitation (année précédente : 19,3%). Par rapport à l'année précédente, ils sont en hausse de KCHF 9 401. Les taxes universitaires ont diminué de KCHF 420 par rapport à l'année précédente. Le produit de la formation continue et les taxes d'examen sont en hausse par rapport à l'année précédente. Différentes unités administratives de l'Université de Berne fournissent des services de médecine humaine, dentaire, légale ou vétérinaire. Le chiffre d'affaires total des entreprises de service représente 9% du revenu d'exploitation (année précédente : 8,5%). Cette hausse est principalement due aux travaux d'analyse supplémentaires de l'Institut des maladies

infectieuses (IFIK) en rapport avec la pandémie de Covid-19. Le poste Autres revenus intègre la majeure partie des revenus de prestations de services envers des tiers, à l'exception des revenus générés par les services de médecine humaine, dentaire légale ou vétérinaire, qui sont comptabilisés séparément. Les autres revenus ont diminué de KCHF 374 par rapport à l'année précédente.

22 Charges de personnel

Montants en KCHF	2021	2020	Évolution	
Traitements	521 172	505 294	15 878	3,1%
Cotisations aux assurances sociales	95 769	89 154	6 615	7,4%
Autres charges de personnel	6 654	5 120	1 534	30,0%
Charges de personnel	623 595	599 568	24 026	4,0%
Traitements (inclus dans les subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique)	17 091	16 891	200	1,2%
Total des charges de personnel	640 685	616 459	24 226	3,9%

Les charges de personnel représentent le poste de charges le plus important des charges d'exploitation avec 68,1% (année précédente : 67,4%). Par rapport à l'année précédente, les traitements ont augmenté de KCHF 15 878. Les cotisations aux assurances sociales ont donc augmenté de KCHF 6 615 par rapport à l'année précédente. Les dédommagements forfaitaires, les frais de formation initiale et continue, le recrutement du personnel, etc. sont comptabilisés dans les autres charges de personnel. Par rapport à l'année précédente, les charges ont augmenté de KCHF 1 534.

Les charges de personnel comportent également des traitements de KCHF 17 091 qui ont été versés aux hôpitaux universitaires dans le cadre des subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique (cf. point 24 « Subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique »).

23 Charges de matériel et autres charges d'exploitation

Montants en KCHF	2021	2020	Évolution	
Acquisition d'appareils	14 874	15 457	-583	-3,8%
Charges immobilières et charges des biens-fonds	26 229	24 343	1 885	7,7%
Autres charges	102 662	89 610	13 052	14,6%
Charges de matériel et autres charges d'exploitation	143 764	129 410	14 354	11,1%

Les acquisitions de machines, d'appareils et de matériel informatique ont diminué de KCHF 583. Leur part dans les charges d'exploitation s'élève à 1,6% (année précédente : 1,7%). Les charges immobilières et des biens-fonds sont en hausse de KCHF 1 885 par rapport à l'an dernier. L'exploitation des immeubles engendre des coûts à hauteur de 2,9% (année précédente : 2,7%) des charges d'exploitation. Cela comprend les coûts énergétiques, les travaux de maintenance, les contrats de maintenance, le ramassage des ordures, le nettoyage et la télécommunication. Les dépenses locatives ne sont pas incluses, car les locaux nécessaires sont mis gracieusement à disposition par le canton.

Les autres charges ont progressé de KCHF 13 052 par rapport à l'année précédente. Cette situation est principalement due aux charges supplémentaires liées à la pandémie concernant les matières consommables, le nettoyage et les TIC. Les services de tiers ont également augmenté.

24 Contributions

Montants en KCHF	2021	2020	Évolution	
Subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique	112 347	110 004	2 343	2,1%
Subventions à des tiers	22 224	25 462	-3 238	-12,7%
Contributions	134 571	135 466	-895	-0,7%

Au total, les charges liées aux subventions ont diminué de KCHF 895. Leur part dans les charges d'exploitation s'élève à 14,7% (année précédente : 15,2%). Les contributions destinées à l'enseignement et à la recherche en médecine clinique à l'Hôpital de l'île, aux Services psychiatriques universitaires (SPU) et aux autres hôpitaux universitaires représentent 12,3% du total. Ces contributions englobent également les traitements versés aux professeur-e-s ordinaires et extraordinaires des hôpitaux universitaires employé-e-s à l'Université de Berne (cf. point 22 « Charges de personnel »). Les contributions à des tiers ont diminué de KCHF 3 238.

25 Résultat financier

Montants en KCHF	2021	2020	Évolution	
Produits financiers	5 582	3 035	2 547	83,9%
Charges financières	1 644	996	648	65,1%
Corrections de valeur immobilisations financières	200	1 000	-800	-80,0%
Résultat financier	3 738	1 039	2 699	259,8%

Le résultat financier enregistre une hausse de KCHF 2 699 par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est principalement due à une meilleure performance des immobilisations financières. Par ailleurs, les corrections de valeur des immobilisations financières ont diminué de KCHF 800 par rapport à l'année précédente.

Autres publications

Cautions, obligations de garantie et constitutions de gages au profit de tiers

Au 31 décembre 2021, il n'existe aucune caution ou constitution de gage au profit de tiers. Concernant les obligations de garantie, on observe deux Carnets ATA, pour lesquels une caution a été établie et qui entraîneraient des coûts d'environ KCHF 12 en cas de litige.

Engagements et créances conditionnels

L'État fédéral finance annuellement les universités par le biais d'une contribution de base, conformément à la loi sur l'aide aux universités (LAU, jusqu'en 2016) ou à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE, à partir de 2017). Dans l'arrêt du Tribunal administratif fédéral du 10 novembre 2015, le Tribunal administratif fédéral a fait observer que les versements de l'État fédéral doivent être considérés « a posteriori ». L'État fédéral reste d'avis que les versements doivent être effectués pour l'exercice en cours (art. 17 de l'ordonnance sur la LEHE). L'Université de Berne perçoit chaque fois la contribution de base au cours de l'année concernée (en 2021 : KCHF 99 486). Il est toutefois possible, jusqu'à clarification définitive de la question, que les contributions de base doivent être considérées « a posteriori ». Dans ce cas, la contribution de l'année suivante devrait être inscrite comme régularisation d'actif au 31 décembre 2021.

Transactions avec les personnes liées

Au sens de la RPC 15, le canton de Berne est considéré comme une personne liée du fait de son influence significative sur le mandat de prestations de l'Université de Berne. Par conséquent, les transactions importantes avec le canton de Berne doivent être publiées dans les comptes annuels.

Description de la transaction	Volume de la transaction	Autres conditions essentielles
Mandat de prestations d'une durée de quatre ans conclu entre le Conseil-exécutif et l'Université de Berne (art. 59 ss LUni) Subvention annuelle versée par la Direction de l'instruction publique à l'Université de Berne	KCHF 323 366 pour l'année 2021 (année précédente : KCHF 319 140)	Mandat de prestations d'une durée de quatre ans. Approbation une fois par an par le Conseil-exécutif de la tranche annuelle
Utilisation des biens immobiliers du canton de Berne	Surface utile principale 238 544 m ² (année précédente : 232 972 m ²) Les coûts en rapport avec les locaux se chiffrent à env. KCHF 108 200 (année précédente : KCHF 104 800), sans les charges immobilières et charges des biens-fonds citées au point 23. Ces coûts d'infrastructure se basent principalement sur le modèle de calcul des coûts de la Conférence suisse des hautes écoles. L'« inventaire des surfaces » a été élaboré par le Bureau des constructions des hautes écoles (BCHÉ). Les dimensions indiquées dans le cadre des saisies de surface correspondent aux surfaces utiles et à la surface de plancher conformément à la norme SIA 416.	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Accords de prestations pour la fourniture de services informatiques liés aux applications financières et pour le personnel avec le canton de Berne	Ne peut se chiffrer	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Accords de prestations pour la fourniture de services de révision avec le contrôle des finances du canton de Berne	Ne peut se chiffrer	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne

L'acquisition de services (p. ex. expertises) auprès des offices du canton de Berne n'est pas considérée comme une transaction importante avec des parties liées.

L'Université de Berne détient une participation supérieure à 20% dans les organisations suivantes :

Nom de l'organisation	Description de la transaction	Volume de la transaction	Autres conditions essentielles
Unitectra SA	Participation de 33%	Coûts bruts des services d'environ KCHF 734 (année précédente : KCHF 796)	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.
CCDE AG (Center for Continuing Dental Education) en liquidation	Participation de 75%	L'entreprise est en liquidation depuis le 23 décembre 2019.	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.
be-advanced SA (anciennement innoBE SA)	Participation de 21%	Hausse de la participation de CHF 44 124 Pas de transactions importantes	
Swiss Center for Design and Health AG (SCDH AG)	Participation de 22%	Diminution de la participation de CHF 4 577 Il n'y a aucune transaction pendant l'exercice sous revue.	

L'Université de Berne :

- a octroyé des prêts importants aux organisations suivantes ou
- a participé de manière significative au financement des organisations ou
- dispose de plus de 20% des droits de vote au conseil de fondation des organisations suivantes, auquel siègent des représentant-e-s de la Direction de l'Université.

Nom de l'organisation	Description de la transaction	Volume de la transaction	Autres conditions essentielles
Fondation KiHoB (Kinderbetreuung im Hochschulraum Bern)	La fondation KiHoB est chargée de l'organisation et de l'exploitation des structures d'accueil extrafamilial de l'Université de Berne et de la PHBern.	Versement d'une contribution de KCHF 760 (année précédente : KCHF 720)	
Fondation Mensabetriebe de l'Université de Berne	Contribution de fonctionnement pour ses frais de loyer, d'énergie, d'entretien, de réparation et d'achats	Versement d'une contribution de KCHF 133 (année précédente : KCHF 134) ; indemnisation des prestations de l'Université et décompte de frais accés-soires KCHF 59	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.
Fonds social de l'Université de Berne	Soutien des étudiant-e-s inscrit-e-s à l'Université de Berne qui se trouvent en grande difficulté financière	Il n'y a aucune transaction pendant l'exercice sous revue (année précédente : KCHF 0).	
Fondation pour la recherche Genaxen	Subvention d'exploitation	Versement d'une contribution de KCHF 70 (année précédente : KCHF 70) ; contribution de Genaxen à DBMR Clean Mouse Facility CMF KCHF 160	
Stiftung Haus der Universität	La commune bourgeoise de Berne met à disposition de la Stiftung Haus der Universität le Foyer de l'Université. L'Université de Berne loue les salles de séminaire et de cours de la Maison de l'Université pour des manifestations et verse une contribution aux frais de fonctionnement.	Versement d'une contribution de KCHF 49 (année précédente : KCHF 49)	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.
Fondation pour la recherche UniBern	Promotion de la recherche scientifique au sein de l'Université de Berne	Perception de subventions de KCHF 275 (année précédente : KCHF 455)	
Fondation UniBern	La fondation vise la promotion de l'innovation, l'excellence et le potentiel futur de l'Université de Berne dans le cadre de ses missions et de son activité, à savoir la recherche, l'enseignement et la formation continue. Ce soutien permet ainsi de renforcer la place scientifique et économique bernoise. Les bénéfices et le capital de la fondation sont destinés exclusivement au but susmentionné d'utilité publique. La fondation affiche une neutralité politique et confessionnelle. La fondation ne poursuit pas d'objectif d'acquisition ou d'auto-assistance.	Versement du capital de la fondation KCHF 250	
Fondation Wyss Academy	La Fondation a pour objectif la recherche, le développement et la mise en œuvre de solutions en rapport avec le changement climatique, le recul de la biodiversité et l'utilisation des terres, au point de rencontre de l'homme et de la nature.	Versement de contributions de KCHF 3 000 au comptant et de KCHF 2 000 liées ou au comptant, au titre de la période de 2020 à 2029. Pendant l'exercice sous revue, les projets de recherche ont permis de réaliser des recettes de KCHF 1 257. Conformément au contrat-cadre, l'Université joue aussi un rôle de relais, pour un montant de CHF 10 millions (contribution de la Wyss Foundation) et de CHF 1,7 million (contribution du canton de Berne) à la fondation Wyss Academy. Par ailleurs, une différence de KCHF 97 concernant le contrat de location avec le canton a été payée. L'Université de Berne met un compte courant à la disposition de la Fondation Wyss Academy. Les avoirs de la Fondation sont comptabilisés dans les dettes financières à court terme.	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.

Informations concernant les instruments financiers dérivés

Aucun instrument financier dérivé n'a été utilisé.

Leasings / accords contraignants

Le montant total des versements de leasing à venir pour les photocopieurs de l'Université de Berne s'élève à KCHF 774 (année précédente : KCHF 665).

Echéancier des versements de leasing pour les photocopieurs	Montants en KCHF
Fin du contrat dans un an	95
Fin du contrat dans deux ans	96
Fin du contrat dans trois ans	138
Fin du contrat dans quatre ans	409
Fin du contrat dans plus de quatre ans	37
Total	774

Affaires exceptionnelles en suspens et risques

La Direction de l'Université a systématiquement identifié les risques qui pourraient avoir une influence considérable sur l'appréciation des comptes annuels de l'Université de Berne et les a évalués à l'aide de l'ampleur des dommages et de la probabilité d'occurrence. Des mesures de lutte contre les risques importants ont été évaluées et prises en considération.

Événements postérieurs à la clôture du bilan

Les présents comptes annuels ont été approuvés par la Direction de l'Université le 15 mars 2022.

Garantie du financement des engagements à durée limitée de la relève scientifique

La pandémie de Covid-19-a entraîné des retards pour de nombreux projets, ce qui compromet désormais les engagements à durée limitée en raison de l'absence du financement des projets. L'Université de Berne prévoit des frais supplémentaires d'environ CHF 9,6 millions pendant les prochaines années afin de financer les reconductions de ces engagements. Comme les critères de comptabilisation de constitution d'une provision selon les Swiss GAAP RPC ne sont pas précisés, cet engagement est présenté hors bilan.

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de l'Université de Berne au 31 décembre 2021

À l'attention du Conseil-exécutif du canton de Berne

En notre qualité d'organe de révision selon l'art. 62c de la Loi sur l'Université (LUni, RSB 436.11), nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Université de Berne, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 30 à 50) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité de la Direction de l'Université

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales de l'Université, incombe à la Direction de l'Université. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Direction de l'Université est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la Loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF; RSB 622.1) et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la Loi sur l'Université et à l'ordonnance.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'indépendance conformément à la Loi sur le Contrôle des finances et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Direction de l'Université.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 15 mars 2022

Contrôle des finances du canton de Berne



L. Benninger
expert-réviseur agréé
réviseur responsable



T. Remund
expert-réviseur agréé

Mentions légales

Éditeur

Université de Berne
Service de communication et marketing

Direction Service de communication et marketing

Christian Degen

Direction de projet

Timm Eugster

Mise en page

Konzept 2, stock süd, exécution : Haller & Jenzer SA

Crédits photographiques

P. 21 – 22 : © Université de Berne, photo : Ramon Lehmann